# **AUTOCARISTES - DE-FRANCE.COM**

DEVIS N°D-2025-2861

N°1 de la Location Autocar avec chauffeur

DATE : 21-03-2025 DATE D'ÉCHÉANCE : 21-03-2025 (A LA COMMANDE)



# 4,8/5 sur Google Avis, 197 fois recommandé depuis 2015

Super Transport France, 155 rue du Faubourg St Denis, 75010 Paris R.C.S. 851 349 324 - TVA FR 578 513 493 24 - Tél: +33 (0)9 72 50 33 22 contact@autocaristes-de-france.com

# PROPOSITION TARIFAIRE nc nc France N/C

**PU HT** 

QTÉ

RÉF

Date de la demande : 2025-03-21 08:40:49

1,00 2 740,00 10,00 % 2 740,00 €

TVA

**TOTAL HT** 

type\_voyage: 0 nb personne: 105

cp\_depart : 75016 Paris 16 Passy lieu\_depart : Porte Dauphine pays\_depart : FRANCE

cp\_arrivee: 27820 Saint-Christophe-sur-Avre

lieu\_arrivee : Adresse (facultative)

pays\_arrivee : PAYS date\_aller : 07/07/2025

 $radio\_approximation\_aller: depart$ 

heure\_aller: 10h minute\_aller: 30 date\_retour: 28/07/2025

radio\_approximation\_retour : arrivee

heure\_retour : 12h minute retour : 30

radio\_repas\_conducteur : Non radio\_hebergement\_conducteur : Non

radio\_dispo\_autocar : Non

commentaire : Bonjour, je vous ai fait une première demande de devis en début de semaine mais nous auront 5 enfants supplémentaires. Départ pour un camp scout. Nécessite de la place pour des grosses valises pour 90

**DÉSIGNATION** 

enfants (11-16 ans) et 10 animateurs (20 ans).

 $checkbox\_rgpd:Oui$ 

BASE HT	TAUX	TVA
2 740,00 €	10,00 %	274,00 €

TOTAL HT	2 740,00 €
Total TVA	274,00 €
TOTAL TTC	3 014,00 €
NET À PAYER	3 014,00 €

# Commentaires:

Si accord, cliquez sur ACTION -> Accepter le devis et payez 100% (ou mandat adm. pour les scolaires)

Important: en validant le devis, le client accepte les conditions générales de ventes et la réglementation en matière de transports de voyageurs. CGV en pièce jointe. Conditions d'annulation frais d'annulation exigibles (cf.CGV). Tva intracommunautaire FR57851349324 - SIRET 851 349 324 00018

If approved, please return the signed quote to us or click on the "Action" button then "Accept the quote" + 100% of the payment. Important: by confirming the quote, the client accepts the general conditions of sale and the regulations on passenger transport. T&Cs

attached. Cancellation conditions cancellation fees payable (cf. CGV). Intra-community VAT FR57851349324 - SIRET 851 349 324 00018

PAYMENT TO: SUPER TRANSPORT FRANCE - NOUVEAU RIB AU CHOIX

IBAN: FR76 1695 8000 0123 9747 0194 915 / BIC: QNTOFRP1XXX IBAN: FR76 2823 3000 0169 2385 9855 018 / BIC: REVOFRP2

Conditions Générales de Vente - Super Transport France valables à partir du 01/01/2023

SUPER TRANSPORT FRANCE, société au capital de 9 000 €, dont le siège social est au 155 rue du Faubourg St Denis 75010 Paris, bénéficie de la licence communautaire européenne pour le transport intérieur de personnes par route N°2020/11/0002970.

### Programme et itinéraire du voyage

Celui-ci doit être clairement défini au moment de l'établissement du devis, il peut être modifié avant le départ par demande écrite et sous réserve d'acceptation de notre direction. Les lieux de départ et de retour définis par le client, ne peuvent obliger le transporteur à une éventuelle prise en charge en amont ou à la dépose en aval des lieux définis. Si aucun itinéraire particulier n'est demandé par le client, le transporteur déterminera luimême l'itinéraire le plus judicieux. Celui-ci privilégiera, autant que faire ce peut, des trajets autoroutiers. La réglementation qui s'impose ne correspond pas toujours au souhait de circulation ou d'horaires du client, il est néanmoins nécessaire de s'y soumettre. Le client ou responsable de groupe devra fournir obligatoirement la liste nominative des passagers (nom et prénom), soit au conducteur le jour de la prestation ou en amont à Super Transport France, pour tout service réalisés hors de la zone constituée par le département de prise en charge et des départements limitrophes.

Pour les transports par autocar: le temps qui s'écoule entre le moment où l'autocar est mis à disposition du client et celui où le transporteur retrouve la liberté d'usage de celui-ci. La durée de mise à disposition inclut le temps de prise en charge et de dépose des passagers et de leurs bagages, variable selon la nature du service.

### Respect des horaires

Les horaires de départ et d'arrivée ainsi que les itinéraires sont mentionnés à titre indicatif et sont susceptibles de modifications si les circonstances l'imposent notamment pour des raisons de législation, de sécurité, de cas fortuit ou de force majeure. Super Transport France ne pourra être tenu pour responsable des retards dus à des événements indépendants de sa volonté (par exemple : les pannes mécaniques, les embouteillages, les accidents, les grèves, les conditions climatiques, les déviations, routes fermées, le fait d'un ou de plusieurs passagers, le fait d'un tiers, tout cas fortuit ou de force majeure) ou encore dictés par la nécessité d'assurer la sécurité des personnes transportées. Aucune indemnité ni remboursement ne seront accordés au client dans ces circonstances.

# Responsabilité

Super Transport France ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants aux voyages. Super Transport France agissant en qualité d'intermédiaire entre, d'une part, le client final et d'autre part, le transporteur, ne saurait être confondue avec ces derniers qui, en tout état de cause, conservent leur responsabilité propre. Super Transport France ne saurait être tenue pour responsable et redevable d'aucune indemnité en cas d'annulation ou de changement de dates des trajets et séjours. Tout voyage interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du client, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement ni indemnisation. Toutes les demandes spéciales (fauteuil roulant, excédant de bagages, transport d'instruments de musique...) doivent être adressées par écrit à Super Transport France qui s'efforcera de satisfaire toute demande de cette nature en intervenant auprès du fournisseur de la prestation visée. Cependant, Super Transport France ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de tous dommages pouvant résulter de l'absence de prise en compte d'une demande spéciale. Aucun remboursement ne sera accordé si le client demande sur place une modification des prestations prévues au contrat.

En option: L'organisateur dédié de Super Transport France au suivi de la mission. Dans le cas où le client choisi cette option, si le client final entre en contact direct avec le transporteur pendant la mission commençant 1:00 avant la 1ere prise en charge par appel téléphonique, sms, e-mail ou tout autre moyen de communication alors Super Transport France ne serait être tenu pour responsable de tout manquement du ou des transporteurs et n'assure plus aucune responsabilité jusqu'à la fin de la mission relative au devis accepté par le client. Ainsi, les prestations d'option de Super Transport France s'annulent de facto auprès du client final. Exemple : Le/les transporteur(s) et le client final ne bénéficient plus des processus opérationnels mis en place par Super Transport France ni de son organisateur dédié qui ne sera plus joignable également. Il ne bénéficie donc plus de tous les services lié au contrat tel l'assurance du bon réveil du/des chauffeurs, la recherche immédiate et la mise en place d'une solution dans la limite de ses moyens lorsqu'un problème survient... Il ne jouit donc d'aucun service de communication lié aux opérations comme le suivit du/des véhicules en temps réel, des annonce SMS, etc)

### Détériorations à bord

Les passagers sont responsables des dégradations occasionnées par leur fait à l'autocar. Toute dégradation à l'intérieur de l'autocar causée par le ou les passagers sera facturée au client. Tout frais de nettoyage relatif à une utilisation anormale (ex. utilisation hors de routes goudronnées, boue etc.) nécessitant un lavage adéquat intérieur et/ou extérieur sera facturé au client. Dans certains cas, une caution de 300€ remboursable pourra être demandé par car, en amont de la prestation. Celle-ci se verra restitué au client après l'exécution des transports.

### Sécurité des passagers

Le transporteur est responsable de la sécurité du transport, y compris lors de chaque montée et de chaque descente des passagers de l'autocar. Le conducteur prend les mesures nécessaires à la sécurité et donne en cas de besoin des instructions aux passagers, qui sont tenus de les respecter. Des arrêts sont laissés à l'initiative du transporteur ou du conducteur pour répondre aux obligations de sécurité et de respect de la réglementation sociale relative aux temps de conduite et de repos des conducteurs, ou à d'autres nécessités. Pour les autocars dont les sièges sont équipés de ceinture de sécurité, le transporteur informe les passagers de l'obligation du port de cet équipement. Sauf exceptions prévues au code de la route, le port de la ceinture s'applique à chaque passager, adulte et enfant. Si l'autocar en est équipé, le siège basculant, dit siège de convoyeur, est uniquement réservé à un conducteur ou à un membre d'équipage. Concernant plus spécifiquement les transports en commun d'enfants, le client doit veiller à ce que les personnes désignées comme responsables aient les connaissances nécessaires en matière de sécurité pour les transports en commun d'enfants; Le client doit demander aux personnes désignées comme responsables de dispenser les consignes de sécurité à appliquer (danger autour de l'autocar, obligation de rester assis...), notamment celle concernant le port obligatoire de la ceinture de sécurité, et de veiller à leur respect; le client doit donner consigne aux personnes désignées comme responsables de compter les enfants un à un lors de chaque montée et descente de l'autocar ; le client doit veiller à répartir dans l'autocar les accompagnateurs en liaison avec le conducteur, notamment en fonction des exigences de sécurité.

### Bagages transportés

Les bagages transportés font l'objet de tous nos soins mais restent sous l'entière responsabilité du voyageur qui doit s'assurer à l'occasion de chaque manipulation, de la situation de ses bagages. Le transporteur n'assume aucune responsabilité pour les bagages à main ou toute autre nature de biens laissés dans l'habitacle de l'autocar que celui-ci soit ou non sous la surveillance du conducteur. A la fin du transport, le client, son représentant et les passagers sont tenus de s'assurer qu'aucun objet n'a été oublié dans l'autocar. Les frais occasionnés par l'expédition d'un objet retrouvé sont à la charge du client, auquel seront appliqué des frais de gestion supplémentaire d'un montant de 25€ TTC. Les bagages sont acceptés dans la limite de 30 kg par personne transportée. Le transporteur se réserve le droit de refuser les bagages dont le poids, les dimensions ou la nature ne correspondent pas à ce qui avait été convenu avec Super Transport France, ainsi que ceux qu'il estime préjudiciable à la sécurité du transport. Sauf dérogations légales, le transport de marchandises dangereuses est interdit dans les autocars. Si une dérogation s'applique, le donneur d'ordre informe le transporteur.

Les prix indiqués dans nos devis incluent la TVA au taux fixé par les réglementations en vigueur pour les prestations de transports public de voyageurs (TVA 10 %). Les assurances, le carburant, le service conducteur sont inclus dans nos tarifs. Seules les heures d'attentes ou kilomètres supplémentaires, les péages et stationnements non prévus dans le devis seront facturés en plus. Chaque dépose supplémentaire doit être signalée à l'avance. Dans le cas d'une ou plusieurs déposes non signalées au préalable alors le temps/kilométrage sera facturé.

## Confirmation de commande et conditions de règlement

Dans le cas où le devis est accepté, le client en fait part au service commercial par écrit (courrier, mail ou fax) et devra nous communiquer tous les éléments liés à la facturation (nom, raison sociale, adresse et numéro de téléphone). Le devis doit nous être retourné signé et tamponné avec la mention manuscrite « BON POUR ACCORD » et le versement de 100% de la valeur du transport ou à défaut un mandat administratif pour les collectivités. Paiements possible par virement bancaire, carte bancaire ou chèque. Votre demande sera prise en compte en fonction des moyens en véhicule disponible au moment de la réservation, qui est faite pour une catégorie de véhicule équivalent et non un modèle précis.

## Retard et défaut de paiement

Toute prestation de transport est payable à son achèvement à réception de facture. En cas de non-paiement, Super Transport France sera en droit de réclamer une pénalité de retard, sans que l'envoi d'une mise en demeure soit nécessaire. Le taux de référence est celui appliqué par la Banque Centrale Européenne (BCE) à son opération de refinancement la plus récente majoré de 7 points. Pénalités de retard (taux annuel): 12,00% du montant de la prestation et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement à 40,00 €. Frais de relance : Super Transport France se réserve la faculté de facturer forfaitairement des frais de relance à compter de la 2 ème relance qui s'élèveront à 130 euros hors taxes

## Modification(s) par le client

Toute modification essentielle émanant du client (date ou horaire de transport, itinéraire, durée, nombre de passagers, parking...) avant ou pendant le voyages, pourra donner lieu à une modification tarifaire du devis et des frais de gestion allant de 5 à 50 € HT. - Heure(s) supplémentaire(s) Tout dépassement d'horaires donne lieu à un supplément de 89 € HT par heure entamée. Si le non-respect des horaires entraîne la mise en place d'un conducteur relais, les frais engendrés par cette mise en place sont intégralement supportés par le client.

- Kilomètre(s) supplémentaire(s): Tous kilomètres supplémentaires non contractuels donnent lieu à facturation de 2,00 € HT /km

## Conditions d'annulation

L'annulation d'une réservation devra être formulée par écrit et nous être adressé par e-mail, courrier ou fax. Des frais d'annulation peuvent être exigés selon les règles suivantes : Annulation à plus de 30 jours avant le départ : 30 % du tarif du devis. Annulation entre 30 et 14 jours avant le départ : 45% du tarif du devis. Annulation entre 13 et 7 jours avant le départ : 70 % du tarif du devis. Annulation à moins de 7 jours avant le départ : 100% du tarif du devis. Ces frais d'annulation s'appliquent à toutes les services de transport et quelles que soient les destinatio

Repas et hébergement du (des) conducteur(s)

Dans le cas où ils seraient à la charge du client : les repas doivent être servis chauds, les logements en chambre individuelle avec draps (salle de bain et WC privés) dans un lieu silencieux pour assurer la quiétude du conducteur et donc la sécurité des passagers

## Réclamation

Toute réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat de doit être signalée le plus tôt possible à notre équipe, par email ou par téléphone, afin qu'elle puisse apporter une solution au problème posé. Dans le cas où le problème n'a pu être réglé, toute réclamation devra être transmise à Super Transport France par courrier recommandé au siège social et ne sera recevable que dans les 8 jours après la date de fin de prestation. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte. Tout différend relève des Tribunaux au lieu du Siège Social de la société Super Transport France, soit le Tribunal de Commerce de Paris.

### Modification des Conditions générales de vente Super Transport France se réservera le droit si besoin de modifier les CGV. Et s'engage à en informer son client par courriel. Super Transport France appliquera les nouvelles CGV à partir du 01/01/2023.

Acceptation des conditions générales de vente
Le client s'interdit tout acte de nature à porter atteinte à l'indépendance de Super Transport France, de ses représentants ou de ses sous-traitants. Le client s'engage à transmettre l'ensemble des informations demandées

et nécessaires à la bonne exécution du transport dans les délais convenus. Au-delà. Super Transport France se dégage de toute responsabilité quant à l'inexécution de la prestation